Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260506-DELIB42_060526-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 14 **Votants** : 15

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 6 mai à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, M. BRIAND Samuel, Mme MILBÉO Lyne, M. LE FORESTIER Alain, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Absente : Mme Charlène RIBEIRO donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Secrétaire de séance : Mme Fanny PHILIPPE

DELIBERATION 2026-042

UNC : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN DRAPEAU JEUNE

Monsieur La Maire informe les membres de l'assemblée qu'une une subvention est sollicitée à hauteur de 200 € pour le financement d'un drapeau jeune (prix d'achat : 592,52 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins 2 abstentions,

- DONNE SON ACCORD pour le versement d'une subvention à hauteur de 200 € ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance,
Mme Fanny PHILIPPE

Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE R.F. 22600